Fomesoutra.com
ça soutra !

UNIVERSITE DE COCODY
FACULTE DE DROIT

LICENCE EN DROIT 3ème ANNEE

EPREUVE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

(Session de Juin 1988)

Les Etats A, B, C et D ont l'habitude d'accorder l'asile aux délinquants alors que les Etats E et F s'y sont toujours refusés.

Le 3 Novembre 1983 les six Etats précités se réunissent en vue de conclure un traité sur l'asile. Le traité adopté le 06 Novembre 1983, ne reconnaît le droit d'asile qu'aux individus ayant commis un crime ou un délit politique.

L'Etat B émet une réserve tendant à exclure du bénéfice de l'asile tous ceux qui se sont rendus coupables de terrorisme. L'Etat D fait une objection.

Le traité signé par tous les Etats, n'est pas, contrairement aux autres Etats, ratifiés par les Etats A et F.

Le 15 Avril 1984, le sieur ZICO, qui a commis un attentat sur le territoire de l'Etat B, se réfugie dans l'Etat C. L'Etat B réclame l'extradition de ZICO.

Le 15 Avril 1985, le sieur ZICO, qui a été sévèrement molesté par des militants du parti unique, réclame la protection diplomatique des deux Etats dont il est le national: l'Etat D dont il est l'originaire et l'Etat E où il est depuis trente ans (30 ans).

Dégager et analyser les problèmes juridiques qui résultent des rapports entre les Etats et groupes d'Etats en présence.